

le 10 janvier 2012

www.cegaia.fr

Maison de la citoyenneté
26 av. Bouloc Torcatis
81400 CARMAUX

Mr Thierry Carcenac
Président du Conseil Général
du Tarn

Objet : Déclassement de la zone humide du « Testet ».
Forêt de Sivens
P.L.U. de la commune de Lisle sur Tarn

Monsieur le Président

Nous souhaitons vous manifester, par la présente, notre opposition à tout projet de destruction de zone humide sur le territoire nord-tarnais, et ce, pour les raisons suivantes :

- le Syndicat Mixte Cérou Vère a décidé de réaliser un recensement des zones humides de son territoire : cela concerne 75 communes. Ce travail a également été effectué par le Syndicat Mixte de Rivière Tarn. Cette préoccupation commune confirme l'importance de ces filtres naturels dans le processus d'épuration des eaux de ruissellement - et ce, gratuitement...
- conformément aux objectifs du SDAGE, nous soutenons toutes les actions qui ont pour but de protéger les zones humides et l'environnement.
- si, par inférence, ce réservoir potentiel semble destiné à l'irrigation agricole, nous y sommes d'autant plus opposés que ce serait privilégier un raisonnement à court terme.

En effet :

- au moment où la ressource en eau se fait rare on favoriserait l'hypothétique revenu tiré de cette culture avide d'eau qu'est le maïs, qui, de plus, nécessite quantité d'intrants désastreux pour l'environnement et notre santé : seuls quelques maïsiculteurs y feraient du profit.
- l'eau est le véhicule privilégié des produits « phytosanitaires » : 96 % de l'eau, en France, est polluée par au moins un pesticide ; allons nous continuer à soutenir des pratiques archaïques ?
- si, comme nous l'espérons, les règles d'attribution de la « PAC » évoluent dans le bon sens, ces cultures néfastes pour l'environnement devraient s'amenuiser.

De plus, ces pratiques agricoles dépassées fondées sur le labour, les intrants, et l'irrigation sont aujourd'hui vivement contestées : d'une part elles ne procurent que des rendements médiocres, et, d'autre part, elles n'engendrent que pollution de l'environnement et appauvrissement des sols - la matière organique ayant disparu dans le tréfonds des labours !

Des alternatives existent avec : le non labour, la culture sous couvert, le semis direct ; dans le département du Gers nombre d'agriculteurs pratiquent ces techniques avec bonheur et obtiennent des rendements satisfaisants ou supérieurs et ce, sans ou peu d'irrigation.

Les récentes mesures agro-environnementales dites à enjeu irrigation (M.A.E.T.) vont dans ce sens.

Rappelons que nous avons organisé, à Carmaux, le 17 novembre, une conférence animée par Konrad Schreiber sur ce thème : de nombreux élus y ont trouvé un réel intérêt : la vidéo de la soirée vous a été envoyée par nos soins.

Quant à la qualité du milieu naturel (pour les oiseaux, insectes, etc...), n'y a-t-il que les associations pour s'en préoccuper ?

Enfin, nous ne nous appesantirons pas sur l'aspect pécuniaire : le citoyen lambda finance la P.A.C., les aides à travers les successifs plans d'action censés résoudre les pollutions diffuses, la dépollution de l'eau, l'aménagement des infrastructures permettant d'irriguer, la C.S.G., les mutuelles de santé pour soigner les maladies liées à la détérioration de l'environnement, etc...

Nous sommes à votre disposition pour expliciter nos propos et apporter les documents et témoignages qui justifient notre démarche.

Pour conclure, nous sommes convaincus que vous prendrez la décision qui s'impose : sauvegarder la zone humide du Testet, et par là, conforter le patrimoine naturel de la forêt Départementale de Sivens.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

pour l'association, le président, Max Maignal,

Copies à :

Mr Cabot Conseiller Général
Mr Fabre Conseiller Général
Mr Marty Conseiller Général
Mr Narbonne Conseiller Général
Mr le Maire de Lisle sur Tarn
Mr le Président du Syndicat Mixte Cérou Vère
Mr le Président de l'U.P.N.E.T.